

DÉLIBÉRATION N° 2015-16 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du compte financier 2014 et du compte de bilan

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le compte financier de l'année 2014.

Article 2

Le compte de résultat agrégé de l'année 2014 s'établit comme suit :

Charges (en €)		Produits (en €)	
Charges de personnel	204 469 166	Subvention de l'État après mise en réserve	224 177 883
Charges de fonctionnement	37 134 545	Autres ressources	38 954 633
Dotations aux amortissements (biens acquis en 2014)	279 069		
Dotations aux amortissements (biens transférés par l'État)	0	Reprise de financements rattachés à des actifs	0
Dotations aux provisions	16 107 539		
Total des charges	257 990 319	Total des produits	263 132 516
Résultat	5 142 197		

Le résultat de l'exercice, soit cinq millions cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept euros est affecté en réservé.

Article 3

Le tableau de financement agrégé de l'année 2014 s'établit comme suit :

Emplois (en €)		Ressources (en €)	
Investissements	7 022 399	Capacité d'autofinancement	21 528 136
		Ressources	669
Total des emplois	7 022 399	Total des ressources	21 528 805
Apport au fonds de roulement	14 506 406		

Article 4

Le compte de bilan d'ouverture agrégé, au 1^{er} janvier 2014, s'établit comme suit :

Bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2014 (en k€)							
ACTIF					PASSIF		
		Brut	Amortissement et provisions		Net		
Actif immobilisé	Immeubles	57 337			57 337	Capitaux propres	86 123
	Autres immobilisations	42 752	34 639		8 113		
	Immobilisations en cours	11 272			11 272		
	Immobilisations non inscrites dans les comptes de l'Etat	2 980			2 980	Dettes	618
Actif circulant	Créances antérieures	7 039			7 039		
Total		121 380	34 639		86 741	Total	86 741

Article 5

Le compte de bilan agrégé au 31 décembre 2014 s'établit comme suit :

Bilan au 31 décembre 2014 (en k€)								
ACTIF						PASSIF		
		Brut	Amortissement et provisions		Net			
			Antérieur	2014				
Actif immobilisé	Immeubles	57 337		0	57 337	Capitaux propres	Réserve	86 123
	Autres immobilisations transférées	47 625	33 013	0	14 613		Reprise	0
	Immobilisations en cours	4 772			4 772		Résultat 2014 (réserve)	5 142
	Immobilisations non inscrites dans les comptes de l'Etat	2 980		0	2 980			
	Immobilisations acquises en 2014	7 022		279	6 743			
Actif circulant	Créances au 31-12-2014	11 043			11 043	Provisions pour risques et charges	13 391	
	Créances antérieures	7 039		2 717	4 323			
	Disponibilités	13 487			13 487	Dettes	10 720	
	Régularisations	77			77			
Total		151 384	33 013	2 996	115 375	Total	115 375	

Article 6

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Paris, le 29 avril 2015.

Le président du
conseil d'administration

Signé

Gaël Perdriau

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Gaël Perdriau, président

Mesdames et Messieurs Didier Baton, Colas Durrleman, Philippe Garcia, Sylvain Guerrini, Pascal Lebreton, Jean Le Dall, Martine Meunier, Max Mondon, Manuelle Salathé, Laurent Tapadinhas, Elisabeth Vergès